

Monsieur le Maire de Pontarlier
Monsieur le Ministre
Monsieur le Directeur de cabinet du Chef du Gouvernement Haïtien
Monsieur l'Ambassadeur de France en Haïti
Monsieur le Chargé d'Affaires de l'Ambassade d'Haïti en France
Mesdames, Messieurs les Maires de France et d'Haïti

Chers amis et invités

Le Ministre haïtien de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales haïtiennes, Monsieur Paul Antoine BIEN-AIME, une fois touché officiellement de l'initiative française d'organiser en Haïti des assises franco haïtiennes sur la coopération décentralisées, a instruit immédiatement la Direction des Collectivités Territoriales de son ministère de finaliser ses travaux de recherche sur les actions de coopération généralement quelconque des communes haïtiennes entre elles et avec des villes et communes étrangères.

Cette étude réalisée avec les élus des Collectivités Territoriales sera rendue disponible dans la documentation des assises. Elle révèle une forte demande et un grand intérêt des communes haïtiennes à échanger avec des communes sœurs caribéennes, latino américaines, de l'Europe, particulièrement de la France ou certains exemples de coopération décentralisée, aboutissent à des résultats intéressants. Je peux citer les cas de Jacmel avec Strasbourg, des Gonaïves avec Iles de France, des communes d'Aquin et de Fonds des Nègres, du Cap Haïtien avec Suresnes etc.

En effet, la présence du Secrétaire général de la Conférence des Présidents des associations départementales de Maires, Monsieur Franseau JOSEPH, du Président de la Conférence Nationale des Maires Haïtiens sur le Leadership, Monsieur JEAN SIMON Thony, du Directeur de cabinet du Chef du gouvernement haïtien, Docteur Daniel HENRYS témoigne, s'il en était encore nécessaire, l'importance accordée par l'Etat et par les Collectivités territoriales d'Haïti au processus de décentralisation en général et à la coopération décentralisée en particulier.

D'autant plus qu'aujourd'hui, la décentralisation comme mode d'organisation politique et technico administrative de l'Etat et des Collectivités territoriales, fait l'objet d'intenses débats dans le milieu des Parlementaires, des Elus locaux, et de la société civile.

Les assises franco haïtiennes sur la coopération décentralisée en Haïti en juillet prochain se réaliseront donc au cœur d'une série d'activités déjà mises en route. Il s'avère donc nécessaire, de mon humble point de vue, de coller ces assises à ce nouveau contexte afin qu'elles ne se décalent pas trop des réalités haïtiennes et des perspectives en construction.

Je me propose à cet effet de vous relater quelques unes de ces plus importantes activités :

1. Une mobilisation considérable au niveau des élites politiques (Parlementaires, société civile etc.) autour d'une loi cadre de la décentralisation. Une proposition de loi soutenue par les membres des commissions parlementaires Intérieur et Collectivités Territoriales. Elle s'apparente à une esquisse de politique nationale de la décentralisation qui devra probablement s'inspirer des nouvelles orientations annoncées par le projet de réforme constitutionnelle largement débattu dans les institutions politiques haïtiennes.
2. Lancement à la fin de ce mois d'un programme de formation « certifiant » à l'intention des cadres territoriaux en vue de la stabilisation du personnel territorial dans le cadre de la mise place d'une fonction publique territoriale ; Dans la foulée de cette formation, un colloque international sur la formation des cadres territoriaux sera organisé en mai prochain à la recherche d'un consensus pour l'adoption d'un dispositif académique, logistique permanent ;
3. Campagne de sensibilisation sur la transparence locale pour améliorer la gouvernance locale et crédibiliser davantage l'institution municipale,
4. Amélioration des finances locales par la réalisation d'un inventaire du bâti dans les communes et par la révision de la législation sur la fiscalité communale ;
5. Appui aux communes dans le processus d'élaboration et d'exécution de leur budget dans la perspective de la mise à leur disposition de 20 % du Programme d'Investissement Public/PIP de l'Etat pour la conduite de projets de développement local et d'aménagement du territoire ;
6. L'initiation du dialogue Etat et Collectivités territoriales par le Chef de l'Etat lui-même dès l'entrée en fonction des Maires par une série de rencontres qui se poursuivent ;

Bref, l'enjeu qui est derrière toute cette dynamique est celui d'aider les collectivités territoriales haïtiennes à s'organiser à des fins de développement et de démocratie. Il s'agit de permettre aux autorités locales de jouer leur rôle de maître à bord, de maître d'ouvrage en charge de la coordination des politiques publiques locales, devant améliorer progressivement le cadre général de vie des citoyens et citoyennes.

Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales recommande fortement un agenda sélectif qui parvienne à faire un ciblage des plus grandes préoccupations actuelles des communes haïtiennes et françaises, actrices de cette coopération :

- Renforcement des administrations des communes qui ont besoin de moyens d'abord techniques pour animer le développement et la démocratie (Compagnonnage d'experts, appui aux investissements publics communaux, etc.) ;
- Promouvoir des échanges entre les secteurs clés des sociétés civiles des communes en partenariat (Jeunesse, Université, Culture, Art, Tourisme solidaire, entrepreneuriat) ;

Pour qu'elles ne laissent pas l'impression d'une vaste opération de galerie, les assises devraient se fixer des objectifs clairs touchant directement les acteurs, les élus locaux et recherchant aussi un enracinement dans la définition d'une politique de décentralisation et de modernisation de l'Etat.

C'est au nom de cette libre administration consacrée par la décentralisation que les élus des collectivités sont habilités à adopter des conventions de coopération décentralisée. Il demeure entendu qu'une présence des Etats de France et d'Haïti est nécessaire pour s'assurer de l'articulation entre les actions locales et les politiques publiques nationales.

Enfin, le MICT croit qu'il serait opportun que les thématiques à aborder se portent sur des questions essentielles, notamment le renforcement institutionnel des Municipalités en amorçant le processus de décentralisation, le dispositif d'aménagement du territoire en lien à la réglementation du bâti et sur le cadre administratif et réglementaire des actions de coopération décentralisée, etc.

Une documentation préalable devrait être élaborée et remise à l'avance aux participants pour parer aux risques de débordement et de désorganisation qui pourraient découler des intérêts multiples des Maires (au moins 280) et de la durée très limitée de l'événement.

Je verrais bien une ouverture des assises avec des débats sur l'exercice des compétences de l'Etat et des Collectivités Territoriales sous la forme de partage d'expériences. Les

expériences françaises, maliennes, colombiennes sont particulièrement attrayantes aux yeux des Elus haïtiens.

Merci de votre attention.